

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Désignation Commerciale	PLMH-4R
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation Identifiée	Mesures de Photostress®.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PLMH-4R
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	Danger
	<b>Contient:</b>	2,2'-Iminodiethanol et Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)
	Mention(s) de Danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

long terme.

Conseil(s) de Prudence

P260: Ne pas respirer les vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Rien de connu.

**3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances** Non applicable

**3.2 Mélanges**

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
2,2'-Iminodiethanol	70 – 100	111-42-2	203-868-0	Aucun attribué.	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412
Reaction product: Bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	10 - 30	25068-38-6	500-033-5	Aucun attribué.	Eye Irrit. 2; H319 (LCS: ≥ 5%) Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 (LCS: ≥ 5%) Aquatic Chronic 2; H411

H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LCS: Limite de concentration spécifique.

**4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



**4.1 Description des premiers secours**

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Éviter tout contact.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance.

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée par ingestion.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. EN CAS D'INHALATION: Administrer immédiatement un corticostéroïde au moyen d'un aérosol-doseur.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Phénoliques, Chlorure d'hydrogène, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote. Si on chauffe, les récipients fermés peuvent éclater par explosion.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Voir Rubrique: 8, 13

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**  
Température de stockage: Ambiante.  
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis, Amines, Matière comburante (agent oxydant), Agents de nitrosation, composés halogénés, Aldéhydes et Isocyanates.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
2,2'-Iminodiethanol	111-42-2	3	15	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.  
**8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**  
**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Lorsque vous travaillez avec des matériaux chauffants: Un appareil d'aspiration local est nécessaire. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**  
Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Les articles en cuir contaminés doivent être mis à part (par exemple chaussures). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
- Protection des yeux/du visage**  
 Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166). Recommandés: Lunettes de sécurité/ lunettes de protection / masque de protection complet du visage.
- Protection de la peau**  
Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants: voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com



l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: PVC.

Protection respiratoire

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux, ambre couleur
Odeur	Odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	138°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	< 1 (BuAC = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	0.2 mm Hg
Densité de vapeur	3.6 (Air = 1)
Densité relative	1.0 (H2O = 1)
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réagit avec - Acides, Agents oxydants forts et composés halogénés.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Conservé à l'écart des: Acides, Alcalis, Amines, Matière comburante (agent oxydant), Agents de nitrosation, composés halogénés, Aldéhydes et Isocyanates.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Phénoliques, Chlorure d'hydrogène, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote.

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 Orale 500 mg/kg p.c. /jour
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
<b>Corrosivité</b>	Eye Dam. 1: Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>	Aquatic Chronic 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Estimation CL50 (Poissons) > 1 ≤ 10 mg/l Une partie des composants sont peu biodégradables.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.)
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.
<b>13.2 Autres informations</b>	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport</b>	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIÉE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 27.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- |      |  |                  |
|------|--|------------------|
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Voir Rubrique: 2 |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable.  |
| 14.8 | Renseignements supplémentaires   | Aucun.           |

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |        |   |                               |
|--------|---|-------------------------------|
| 15.1   | <b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b> |                               |
| 15.1.1 | <b>Règlements de l'UE</b>   |                               |
|        | Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation  | Aucun.                        |
|        | Substance(s) extrêmement préoccupante   | Aucun.                        |
| 15.1.2 | <b>Règlements nationaux</b>   |                               |
|        | Wassergefährdungsklasse (Allemagne)   | Classe de danger pour l'eau 2 |
| 15.2   | <b>Évaluation de la sécurité chimique</b>   | Non disponible.               |

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Reaction product: Bisphenol-A- (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700) (N° CAS25068-38-6) et 2,2'-Iminodiethanol (N° CAS111-42-2).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.